



Concours #valbirsencouleurs

La Commune de Valbirse organise un concours photo sur le thème « Valbirse en couleurs » du 10 mai au 10 juin 2023.

Prenez des photos durant la période du concours et publiez-les sur votre Instagram avec la mention #valbirsencouleurs et taguez @valbirse_commune : vous serez peut-être récompensés !

Trois gagnants recevront un bon valable dans les commerces locaux (UCAVB) d'une valeur de CHF 100.00, CHF 50.00 et CHF 20.00. Les trois photographies primées seront imprimées et exposées pour un temps dans le hall d'entrée de l'administration.

RÈGLEMENT

1. Le concours photo gratuit #valbirsencouleurs est organisé par la Commune mixte de Valbirse du 10 mai 2023 au 10 juin 2023
2. Le concours est ouvert à toute personne de plus de 13 ans (à la date de participation) domiciliée en Suisse ; les employés de l'administration communale, les membres du Conseil communal et les membres du jury ne sont pas autorisés à y participer
3. Pour être considéré comme participant au concours, il faut respecter le point 2, prendre une photo de Valbirse sur le thème « Valbirse en couleurs » durant la période du concours, la poster sur son propre compte Instagram avec les mentions #valbirsencouleurs et @valbirse_commune durant la période du concours
4. Le jury doit pouvoir reconnaître que les photos ont été prises à Valbirse. Les images peuvent être réalisées avec n'importe quel appareil ; les retouches de base sont acceptées. Les photos montrant des visages ne seront pas prises en compte
5. Le jury jugera les photos sur trois critères : respect du thème, originalité, esthétisme
6. Trois photographies de participants différents seront désignées gagnantes par le jury ; elles seront récompensées par des bons UCAVB de CHF 100.00 (1^{er}), CHF 50.00 (2^e) et CHF 20.00 (3^e). Les trois photos gagnantes seront par ailleurs imprimées (aux frais de la commune) et affichées temporairement dans le hall de l'administration, ceci pour autant que la résolution des images le permette
7. Les gagnants seront annoncés sur le compte Instagram @valbirse_commune une fois que le jury aura délibéré ; ils seront contactés via Instagram
8. Le jury est composé de Grégory Affolter (conseiller communal responsable de la promotion économique), Laetitia Neukomm (collaboratrice à l'administration communale, responsable du site internet), Michael Bassin (secrétaire communal adjoint, responsable de la communication) et Daniel Salzmann (citoyen de Valbirse et organisateur du Palace Fest'Images)
9. Les participants autorisent la commune de Valbirse à publier leurs photos sur divers médias (p. ex. compte Instagram, page Facebook, site internet de Valbirse) sans contrepartie ; le nom du compte ayant posté la photo sera mentionné
10. La commune n'est tenue par aucune obligation d'échange de correspondance avec les participants, excepté avec les gagnants
11. Instagram n'est en aucun cas engagé dans ce concours
12. Tout recours juridique est exclu.